



Recommandé

Département fédéral de justice et police
Madame
Simonetta Sommaruga
Conseillère fédérale
Bundeshaus West
3003 Berne

Références CMT / JLA

Date 23 MAI 2018

Procédure de consultation : Reprise et mise en œuvre des bases juridiques en vue de la création et de l'utilisation du système d'entrée/de sortie (EES) (règlements UE 2017/2226 et UE 2017/2225) (Développement de l'acquis Schengen)

Madame la Conseillère fédérale,


Donnant suite à votre invitation du 14 février 2018, le Conseil d'Etat du canton du Valais vous communique, par la présente, sa détermination.


Les Etats membres de l'Espace Schengen améliorent constamment leurs systèmes de gestion des frontières extérieures. Les nouveaux développements proposés permettront d'améliorer la sécurité de l'Espace Schengen et de faciliter les vérifications à la frontière grâce à l'automatisation et l'informatisation de nombreux processus. Ils faciliteront également l'entrée et la sortie de certaines catégories de personnes soumises à visa, mais voyageant régulièrement dans l'Espace Schengen. De plus, dans le cadre de l'Accord d'association à Schengen (AAS), la Suisse s'est engagée à reprendre tous les développements de l'acquis de Schengen et participe activement à leur élaboration. Au vu de ce qui précède, et notamment au vu du gain en efficacité et en sécurité de la nouvelle législation, nous approuvons la reprise et la mise en œuvre des présents règlements UE par la Suisse.


Nous déplorons cependant que les conséquences financières pour les cantons ne soient pas connues plus précisément. En effet, pour un canton comme le nôtre, possédant un petit aéroport, les frais de mise en place d'un tel système pourraient coûter plusieurs millions de francs et être difficilement supportables.

Le Gouvernement valaisan vous remercie de l'avoir consulté et vous prie de croire, Madame la Conseillère fédérale, à l'assurance de sa parfaite considération.

Au nom du Conseil d'Etat

La présidente  Esther Waeber-Kalbermatten

Le chancelier  Philipp Spörri



Copie à sandrine.favre@sem.admin.ch et helena.schaer@sem.admin.ch
(par mail en format word et PDF)